Accusé de réception en préfecture 059-200093201-20230706-02-2023-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités unies 59040 LILLE cedex

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 7 juin 2023

Délibération n° 02-2023

#### **Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le mercredi sept juin deux mille vingt-trois à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

### Étaient présents :

**Titulaires:** Karim Amrouni; Michel Borrewater; Alain Bos; Marie Cieters; Bernard Debeer; Philippe Delcourt; Patrick Delebarre; Stanislas Dendievel; Thérèse Deprez-Lefebvre; Rodrigue Desmet; Jacques Ducrocq; Benjamin Dumortier; Michel Dupont; Luc Foutry; Patrick Geenens; Christophe Gras; Isabelle Mariage-Desreux; Jean-Gabriel Masson; Sylvie Mazzolini; Francis Vercamer

Suppléants : Dominique Pierre-Renard ; Nathalie Sedou ; Gérard Mayor ; Jean-Philippe Andriès ; Didier Manier

Secrétaire de séance : Patrick Delebarre

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 1er juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 40

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

### Rapport de Monsieur le Président

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Vercamer,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Président du Syndicat mixte, a été invité à :

1. Prendre acte de la présentation faite du Compte administratif 2022 en dépenses et en recettes, et qui s'établit ainsi :

Dépenses d	e l'exercice			
articles	Libellés	CO 2022	CA 2022	
11	charges à caractère général	38 427,50 €	4 400,00 €	
6042	achats de prestation de service	20 168,50 €	0,00 €	
617	études et recherches	- €	0,00€	
6226	honoraires	10 000,00 €	0,00€	
6237	publications	·	0,00 €	
6281	cotisations	8 259,00 €	4 400,00 €	
12	charges de personnel	19 000,94 €	5 191,72 €	
64111	rémunération	12 500,00 €		1
6451	charges URSSAF	6 500,94 €		
55	Autres charges de gestion courant	935 000,00 €	935 000,00 €	:
	vention à un organisme de droit privé			
22	dépenses imprévues	7 772,00 €		
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 000 200,44 €	944 591,80 €	
Recettes de	l'exercice			
articles	<u>Libellés</u>	CO 2022	CA 2022	
746	dotations participations	962 427,50 €	962 427,00 €	
	DGD Etat	· •		
74721	participation région			
74731				
74741	participations communes			
74751	participations EPCI	962 427,50 €	962 427,00 €	
7718	produits exceptionnels			
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	962 427,50 €	962 427,00 €	
	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	37772,94	37 772,94 €	
TOTAL RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CUMULEES	1 000 200,44 €	1 000 199,94 €	
Résultat de	l'exercice			
	Fonctionnement.	Mandats émis	Titres émis	résultat
	En attente de régularisation	944 591,80 €	962 427,00 €	
	Dette fiscale et sociale	0,00 €		
	Investissement	0,00 €		
	TOTAL	944 591,80 €	962 427,00 €	17 835,20
lésultat cu	mulá			
uitat Cui		Pépenses	Recettes	TOTAL
	Opération de l'exercice	944 591,80 €		
		544 591,80€	37 772,94 €	37 772,94
	Résultat reporté solde investissement		37 772,94 €	37 772,34
1	solde investissement			
	RESULTAT CUMULE			55 608,14

- Constater les identités de valeurs avec les indications de la balance du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2022 de 55.608,14 €.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Les membres du Comité syndical :

- Adoptent le Compte administratif 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Actent que le résultat sera repris lors du vote du budget supplémentaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE F. VERCAMER n'a pas pris part au vote.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole